



REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

UNITE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Lettre de présentation de la
« STRATEGIE NATIONALE SUR LES ENGRAIS »
(SNE)

Version validée en Conseil de Gouvernement du 19 Décembre 2006

Table des matières

<i>Table des matières</i>	2
<i>Liste des abréviations</i>	3
<i>Préambule</i>	4
I INTRODUCTION	5
II LA SITUATION DES ENGRAIS	5
III ANALYSE DES CONTRAINTES.....	6
1. Contraintes liées à l'offre et à la demande.....	6
1.1. Facteurs politiques	6
1.2 Facteurs liés au développement du marché	6
2. Contraintes biophysiques	8
3. Contraintes liées aux connaissances	8
3.1. Les formules de fertilisation	8
3.2. Le Conseil agricole	8
3.3. Le système d'information sur le marché des intrants	8
4. Analyse stratégique.....	9
4.1. Analyse stratégique externe	9
4.2. Analyse stratégique interne.....	9
IV LA STRATEGIE NATIONALE SUR LES ENGRAIS.....	10
1. Vision.....	10
2. Objectif	10
3. Actions prioritaires.....	10
4. Dispositif de mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur les Engrais.....	14
ANNEXE	15

Liste des abréviations

BAMEX	Business and Market Expansion
BM	Banque Mondiale
CEAMP	Centrale d'Équipements Agricoles et de la Modernisation du Paysannat
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CIRAGRI	Circonscription Agricole
CPAA	Centre Principal d'Approvisionnement Agricole
CSA	Centres de Services Agricoles
DAP	Diammonium Phosphate
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
EOB	Engrais organico-biologique
FAO	Food and Agriculture Organisation
FDA	Fonds de développement Agricole
FOB	Franco on Board
FOFIFA	Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural
GOPR	Groupement des Opérations de Productivité Rizicole
IMF	Institution de microfinance
JICA	Japan International Cooperation Agency
MAP	Madagascar Action Plan
MEFB	Ministère de l'Economie, des Finances, et du Budget
MICDSP	Ministère de l'Industrie, du Commerce, et du développement du secteur privé
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
NPK	pour Azote Phosphore Potasse, composants fondamentaux de l'engrais chimique
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PIB	Produit Intérieur Brut
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle (de l'Ambassade de France)
SNE	Stratégie Nationale pour le Développement de l'Engrais
UE	Union Européenne
URER	Unité Régionale d'Expansion Rurale
USAID	Agence des Etats -Unis pour le Développement International

Préambule

Sous le quatrième engagement relatif au développement rural dans le MAP ou Madagascar Action Plan, « lancer une révolution verte durable » constitue un des défis majeurs à relever.

Or, l'agriculture malgache actuelle est encore caractérisée par une faiblesse de la productivité transparaissant à travers les niveaux de rendement moyens enregistrés, presque pour toutes les cultures vivrières, industrielles ou d'exportation.

En conséquence, une utilisation d'engrais accrue mais rationnelle s'impose aux producteurs, ce qui requiert aussi une organisation harmonieuse et efficace de la filière entière, tant du côté opérateurs privés que de celui de l'administration.

Par ailleurs, la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte africaine, prise au plus haut niveau par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine au Sommet spécial de juin 2006, fait aussi état d'une telle nécessité dans les plus brefs délais.

Ainsi, la lettre de présentation de la Stratégie Nationale sur les Engrais constitue le document officiel de position nationale et témoigne de l'engagement réel de Madagascar à réussir à tous les niveaux. Elle renvoie à un document principal intitulé « Stratégie Nationale pour le développement de l'utilisation des Engrais » qui renferme tous les détails opérationnels.

Le travail d'élaboration de cette stratégie nationale a démarré sitôt que le Secrétariat du NEPAD avait saisi les autorités nationales compétentes en début novembre 2005. Il a fait l'objet d'une expertise appropriée pendant les quatre premiers mois de l'année 2006 et les résultats ont été discutés et validés en atelier le 5 mai 2006 à Antananarivo. Cette précision vient en confirmation d'une démarche concertée et participative qui doit prévaloir dans le contexte de développement rapide et durable. Enfin, le document définitif issu du processus a été communiqué en temps utiles à IFDC, opérateur désigné par le NEPAD à cette fin.

I INTRODUCTION

A Madagascar, si le taux de croissance agricole est resté nettement en dessous du taux de croissance de la population au cours des décennies passées,

Face au nouvel engagement pris en développement rural dans le MAP ou Madagascar Action Plan, il faut à présent relever le défi de « **lancer une révolution verte durable** ». Vu la prépondérance du secteur agricole dans l'économie nationale - 30% du PIB et 80% des emplois nationaux, il faut que l'agriculture soit plus dynamique et joue un rôle de force motrice pour amorcer la croissance recherchée.

Les performances du secteur agricole se trouvent déterminées de manière significative par celles de la filière riz. En effet, le riz qui domine avec 50% de la valeur ajoutée agricole et 45% des calories consommées, devrait présenter une productivité accrue avec un rendement moyen national nettement amélioré par utilisation rationnelle d'intrants. L'avancée vers les zones marginales à cause de la pression démographique s'en trouverait ralentie au bénéfice de la productivité, de la préservation du capital sol et des ressources naturelles.

Or, la consommation d'engrais chimiques est encore extrêmement faible au niveau national. Elle correspond actuellement à une moyenne de l'ordre de 3 à 7 kg par hectare cultivé, avec des variations régionales prononcées. En fait, 5 à 6% de terrains seulement bénéficient d'un apport en engrais minéraux.

Ainsi, une hausse de productivité agricole à travers l'utilisation rationnelle des engrais dans les itinéraires techniques proposées par la recherche et la vulgarisation, devrait permettre de renverser les tendances, de remporter sur la lutte contre la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et de dégager des surplus exportables, tout en maintenant la fertilité du sol.

II LA SITUATION DES ENGRAIS

De nombreuses opérations se sont succédées au cours de l'histoire, dans le but de promouvoir l'utilisation des intrants agricoles en passant par les actions de la CEAMP, du GOPR, de l'URER, du CCAA et des magasins du Ministère de l'Agriculture pour aboutir au désengagement de l'Etat en 1983.

Les types d'engrais utilisés et vulgarisés pour la riziculture et les cultures vivrières sont dominés par le complexe NPK11.22.16 et l'Urée à 46%.

En ce qui concerne la capacité de production d'engrais, des tentatives de production ont été effectuées à travers la valorisation des potentialités des ressources fertilisantes locales : le fumier de ferme ; les résidus de récoltes ; l'engrais vert comme l'Azolla ; la fabrication d'engrais organique complet à base de fiente de volaille déshydratée ; la création des unités de compost à partir des ordures ménagères ; la fabrication d'un engrais organico-biologique (EOB) à partir des déchets de sisal après défibrage ; la fabrication d'un fertilisant agricole appelé TAROKA à partir des sous-produits et déchets de l'agriculture, mélangés à un puissant concentré bactérien ; l'exploitation de la dolomie pour les amendements calco-magnésiens du sol acide ; l'exploitation des phosphates naturels d'origines locales - gisements de phosphorites des Iles Barren (hyper Barren) et gisements de guano constitué par les défécations des chauve souris.

Quant à l'offre et à la distribution d'engrais, ils sont assurés par l'Etat, par des importateurs et distributeurs ainsi que par des revendeurs.

Des mesures et interventions tendant à l'accroissement de la disponibilité et l'utilisation des engrais ont été effectuées ou sont en cours de réalisation. Tels sont les nombreux projets et programmes de développement ou de financements agricoles menés antérieurement et incluant l'usage des engrais.

III ANALYSE DES CONTRAINTES

1. Contraintes liées à l'offre et à la demande

1.1. Facteurs politiques

Depuis 1982, le gouvernement malgache a procédé à l'ajustement structurel qui a abouti à la dévaluation du taux de change, la réduction du déficit de compte courant, la réduction du déficit du budget national et à réduction du taux d'inflation. Ainsi les prix ont été libéralisés, les subventions apparemment abandonnées.

La dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises étrangères constitue une contrainte à l'expansion du marché de l'engrais.

1.2 Facteurs liés au développement du marché

1.2.1 Au niveau de l'offre

➤ **Les prix des intrants et ceux des produits agricoles**

Par suite de dévaluations successives de la monnaie locale, les prix des engrais ont augmenté, d'où une baisse rapide du Rapport Valeur / Coût (RVC), rapport dissuasif dans un contexte de risques élevés pour les producteurs et ne justifiant plus l'emploi des engrais d'une manière rentable.

➤ **Les interventions de l'Etat**

La régulation du prix du riz à la consommation a commencé en Novembre 1986, soit une année après la libéralisation du commerce des engrais

Dans le souci de maintenir un prix raisonnable des engrais auprès des utilisateurs, les engrais acquis sur don ont été vendus jusqu'à 20% moins cher que les engrais du marché. Les dons ont réussi à réguler les cours du marché mais ont freiné les initiatives aux importations commerciales d'où diminution de volume d'engrais distribué à Madagascar.

La *politique interventionniste de l'Etat* dans le secteur des engrais ne permet pas un développement normal des activités des importateurs privés d'intrants agricoles. Toutefois, un début d'entente et de collaboration entre le secteur public et le secteur privé est perceptible.

➤ **La hausse des prix du pétrole**

Cette situation entraîne inévitablement une augmentation des prix des engrais.

➤ **Les contraintes liées à l'approvisionnement**

▪ *Faiblesse du volume d'importation*

A défaut d'une surface financière assez suffisante et pourtant face à une demande à accroître, les importations de chaque société locale dépassent rarement la quantité de 5 000 tonnes, ce qui ne permet pas d'avoir un prix favorable ni en FOB ni en taux de fret, rendant difficilement possible la réalisation d'une économie d'échelle tant à l'importation qu'à la distribution.

▪ *Faiblesse du réseau de revendeurs*

Sur les Hautes Terres, la demande potentielle ne peut pas être satisfaite dans plusieurs endroits faute de revendeurs pour qui les coûts d'acquisition et d'approche ne permettent pas de réaliser une marge bénéficiaire valable.

L'utilisation d'intrants agricoles est limitée par la *faiblesse du réseau de distribution* de ces produits, par le *faible niveau de trésorerie des distributeurs/revendeurs*, qui se trouvent limités dans leurs stocks et leur offre de produits, par l'*insuffisance des crédits* octroyés par les institutions financières et qui sont proposés à *des taux d'intérêt élevés* et enfin, par la *formation technique des distributeurs/revendeurs*, concernant l'action et l'intérêt des produits, ainsi que par leur *faible niveau de compétences en gestion*.

▪ *Approvisionnement par le canal des Groupements de paysans*

L'approvisionnement des Groupements par la livraison des produits en nature ou la fourniture de crédit en espèces pose quelquefois des problèmes.

➤ **Les infrastructures**

D'importants obstacles ont été observés dans les infrastructures comme l'insuffisance et/ou la détérioration du réseau routier et des autres voies de communication ainsi que des infrastructures de stockage. Ces phénomènes ont des effets négatifs sur le dispositif de commercialisation des produits et intrants agricoles,

1.2.2. Au niveau de la demande

➤ **La faiblesse de la demande paysanne**

La demande paysanne reste très faible en raison de la pauvreté, du manque de trésorerie, de la difficulté d'obtenir du crédit, mais aussi pour limiter les risques encourus du fait des aléas climatiques, de l'insécurité, des incertitudes sur les rendements et les prix des produits agricoles.

➤ **La gestion du risque par les agriculteurs**

Les agriculteurs malgaches sont exposés pour leur activité à une multitude de risques. L'environnement de la production leur donne peu de solutions pour gérer ces risques de façon optimale.

Les risques agricoles portent sur trois points :

- *Les risques de facteurs de production* comprenant principalement l'*accès à l'eau*¹, l'*insécurité foncière*², le *risque lié aux engrais*³.
- *Les risques de production* qui comprennent le *risque climatique* (inondation, sécheresse) et le *risque délictueux* (vol d'animaux, de récolte, les incendies de brousse et de forêt).
- *Les risques de commercialisation* qui renvoient notamment à toute la problématique de fluctuation de prix, d'accès au marché (taxes, transports, proximité de marchés...).

➤ **L'accès aux financements**

Le développement des activités d'importations et de commercialisation d'intrants agricoles est limité par le manque de capitaux propres des importateurs, les taux de crédit élevés proposés par les banques et par une demande paysanne encore extrêmement faible pour ces produits.

¹ Le faible degré de bonne maîtrise d'eau à Madagascar diminue les motivations pour l'utilisation des engrais minéraux.

² Dans le cadre du recours à des engrais dans leurs systèmes culturaux, les agriculteurs en situation de risque foncier auront une très nette tendance à limiter l'utilisation de cet intrant.

³ Risque d'approvisionnement, risque de prix et risque de non maîtrise de la technologie.

La durée de la période de soudure est un facteur important dans la stratégie des agriculteurs, et notamment dans le cadre de leur besoin de crédit. Dans les zones rizicoles, le crédit stockage s'avère un crédit particulièrement adapté qui peut atténuer les problèmes de soudure. Il permet aux exploitants de régler le problème de la garantie.

2. Contraintes biophysiques

Les systèmes de culture traditionnels conduisent à des phénomènes d'érosion et de perte de sol (défrichement des collines, brûlis...) avec un processus important de dégradation chimique des sols. L'utilisation des engrais, très réduite, conduit à un épuisement et à un appauvrissement général du sol.

3. Contraintes liées aux connaissances

3.1. Les formules de fertilisation

Des insuffisances particulières apparaissent d'une façon générale :

- *Des limitations d'utilisation de solutions techniques* (associant les engrais) induites par la disparition des dispositifs publics de conseil agricole. Les résultats de la recherche ne sont pas suffisamment testés en vraie grandeur au niveau du paysannat. Ceci est dénoté par un très faible nombre d'expérimentations et de parcelles de démonstrations, qui constituent des références visuelles concrètes pouvant convaincre les paysans de l'intérêt technique et économique de tel ou tel intrant ou nouvelle pratique culturale :
 - ✓ manque de capitalisation et de diffusion des essais et résultats obtenus en termes de recherche ou autres.
 - ✓ insuffisance de la couverture de vulgarisation et de la cohérence des messages techniques à la base.
- *Insuffisance de la prise en compte de la demande réelle des paysans.*
- *Relative absence de continuité dans les projets* (durée trop courte pour aboutir à une véritable sensibilisation et appropriation).
- *Un manque de réflexion et de formation des acteurs* sur la composition et l'utilisation des engrais complets.

3.2. Le Conseil agricole

Relativement peu de paysans bénéficient actuellement de conseils agricoles suite au désengagement de l'Etat et à la faiblesse des interventions d'autres opérateurs dans le domaine du conseil, et ceci malgré l'existence de deux niveaux de structures publiques sur terrain : les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) au niveau des régions et les CIRDR au niveau des districts. La nécessité de relancer les activités de conseil agricole est une préoccupation majeure d'ensemble. La mise en place de Centres de Services Agricoles (CSA) au niveau des districts est lancée et s'achemine effectivement dans ce sens.

Par ailleurs, avec l'appui de leurs fournisseurs internationaux, plusieurs importateurs/distributeurs malgaches développent de la formation et du conseil aux revendeurs, voire aux paysans en vue de développer l'utilisation d'intrants agricoles.

Le Fonds de développement Agricole (FDA) permettra de financer le coût du conseil aux agriculteurs.

3.3. Le système d'information sur le marché des intrants

Le système d'information du marché pour les intrants agricoles n'est pas opérationnel.

4. Analyse stratégique

Cette analyse stratégique prend en considération la filière engrais, comprenant les producteurs, les opérateurs économiques, et l'Etat.

4.1. Analyse stratégique externe

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de gisements d'engrais et amendements au niveau national • Existence de banques et IMF • Crédits stockage • Volonté du Gouvernement de développer l'agro industrie, d'installer des agro entrepreneurs, des jeunes agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité des personnes et des biens • Insécurité foncière • Dégradation de l'environnement • Influence de l'augmentation de prix du pétrole • Coût et accès au crédit • Risque agricole (calamités) • Insuffisance d'infrastructures (routes, ports, stockage)

4.2. Analyse stratégique interne

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'opérateurs. • Existence d'OP et ONG. • Début d'entente et de collaboration public privé. • Système de crédits intrants micro finance déjà expérimenté et proposé. • Nouveau système proposé pour l'intervention du secteur bancaire classique. • Mise en place des CSA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté des paysans • Aversion pour le risque • Faiblesse du niveau technique, méconnaissance des intrants • Faiblesse du conseil aux agriculteurs • Faiblesse des distributeurs • Peu de possibilités actuelles d'économie d'échelle pour les distributeurs • Interventionnisme de l'Etat • Insuffisance de confiance entre public privé • Manque de continuité des projets.

IV LA STRATEGIE NATIONALE SUR LES ENGRAIS

1. Vision

La présente Stratégie Nationale sur les Engrais se trouve conforme à la Vision Madagascar - *naturellement* !, entre dans la droite ligne du Programme National pour le Développement Rural (PNDR) dans ses différentes orientations, et contribue à répondre au défi majeur lancé pour *une véritable révolution verte à Madagascar*.

De meilleures conditions de vie seront observées en milieu rural à travers de meilleures conditions de production dont la stabilité dans le temps et dans l'espace des approvisionnements en engrais, en d'autres intrants complémentaires (semences améliorées, produits phytosanitaires et matériels agricoles) et en produits de premières nécessités.

2. Objectif

Il s'agit d'identifier des plans d'action qui constitueront les premiers pas vers le développement du marché des engrais dont l'acteur central est le secteur privé. L'objectif de consommation d'engrais serait de **90 000 tonnes/an d'ici 2012**.

Pour atteindre les objectifs ambitieux de l'engagement en développement rural stipulé dans le MAP (Madagascar Action Plan), il faudra au minimum parvenir à tripler la quantité d'engrais utilisée actuellement. Une augmentation de la production rizicole de 100% en 5 ans, soit passer de 3,4 millions à près de 7 millions de tonnes de paddy, avec une superficie rizicole fertilisable estimée à 300.000 ha sur un total de 1.250.000 ha, et un apport de 150 kg/ha de DAP et 50 kg/ha d'Urée, demanderait un total de 60.000 tonnes d'engrais sur rizière pour escompter 1 million de tonnes de paddy supplémentaire. En étendant les besoins aux quantités d'engrais nécessaires pour les autres cultures à intensifier, l'objectif global de consommation d'engrais a été ainsi estimé.

3. Actions prioritaires

a)- L'Etat doit se recentrer sur ses fonctions régaliennes à travers l'amélioration des infrastructures routières, portuaires et hydro agricoles, la sécurité des biens et des personnes, la sécurisation foncière, le contrôle de qualité, la répression des fraudes, et le pilotage global du développement.

b)- Le secteur privé doit s'engager à développer l'utilisation des engrais de façon très professionnelle.

❖ **Axe d'intervention n° 1 : MOBILISATION NATIONALE CONCERTEE DE LA FILIERE ENGRAIS.**

Objectif :

- Mobiliser à l'échelle nationale, tous les acteurs concernés du monde rural afin de garantir une croissance importante de l'utilisation des fertilisants pour une rapide augmentation de la production agricole.
- *Contribuer* à la mise en place d'un environnement politico-économique et réglementaire apportant de la visibilité aux opérateurs privés, et cohérent avec l'objectif de développement du « secteur engrais ».

Justification :

Le constat de la situation actuelle confirme que les efforts ponctuels menés jusqu'à présent, ont donné des résultats peu significatifs en matière d'augmentation de la production. Désormais, il faut conjuguer les actions et activités pour développer l'utilisation des intrants agricoles en général, et des fertilisants en particulier.

Mise en oeuvre de l'action prioritaire

- **Mobilisation nationale** pour une campagne intensive de développement de l'utilisation des engrais ;
- **Renforcement du Partenariat Public/Privé** à travers **une structure de concertation** organisée entre les différents acteurs et adoption d'une « *Charte de partenariat pour le secteur engrais* ».
- **Retrait définitif de l'Administration** de toutes les opérations de production, de distribution et de commercialisation d'engrais.

❖ **Axe d'intervention n° 2 : UTILISATION RATIONNELLE DES ENGRAIS**

Objectif :

- **Augmenter les performances économiques des exploitations**
- **Développer des systèmes productifs** durables et rentables.
- **Ajuster les actions de vulgarisation** dans le cadre de la relance des activités de Conseil Agricole.
- **Renforcer les services d'appui à la production** en général et à **l'utilisation des engrais** en particulier.
- **Maximiser la rentabilité de l'utilisation des engrais** par l'introduction et l'utilisation de types d'engrais appropriés.
- **Economiser sur les engrais minéraux** par utilisation rationnelle des ressources fertilisantes locales et de l'eau.

Justification.

- Les modifications du comportement des agriculteurs en matière de gestion de la fertilité du sol sont indissociables de l'amélioration de la sécurité alimentaire.
- L'augmentation incessante et incontrôlée du prix du pétrole nécessite :
 - une meilleure utilisation des ressources fertilisantes locales de complément ou de substitution ;
 - une amélioration de l'efficacité des éléments minéraux par l'adoption d'une meilleure source, mode et période de leur apport.

Mise en œuvre de l'action prioritaire

- **Identification et mise en place d'une nouvelle approche en « Package technique »**
- **Mise en place des tests portant sur l'efficacité technique et économique des différents engrais chimiques et organiques.**
- **Mise en place d'un système d'information efficace.**

Principales activités

- **Identification** d'une part **des zones d'intensification** (liées à l'intégration économique) et d'autre part **des zones- cibles** (actuellement à caractère traditionnel ou extensif) et susceptibles d'un processus d'intégration économique à moyen ou long terme.
- **Inventaire /capitalisation des solutions techniques (référentiels)**
- **Identification/sélection** dans le cadre participatif établi précédemment des **solutions à mettre en œuvre** et à tester dans les différents terroirs (critères techniques, socio-économiques, socioculturels,.....)
- **Mise en application des solutions techniques** ou des hypothèses à forte probabilité de faisabilité en milieu contrôlé (**stations, champs écoles**)

Système de suivi et évaluation

Les Centres de Services Agricoles devraient assurer le suivi et l'évaluation des activités en coordination avec les prestataires de service (ONG, Centre de Recherche, Bureau d'étude).

❖ **Axe d'intervention n° 3 : AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT.**

Objectif :

Améliorer l'accès au financement qui permettrait l'acquisition d'engrais aux différents niveaux.

Justification :

L'insuffisance et surtout le manque de trésorerie limitent considérablement les quantités mises sur le marché.

Mise en œuvre de l'action prioritaire

▪ **Appui au crédit intrants :**

A travers une bonification des taux d'intérêt, dans le souci d'un accroissement rapide des rendements des principales cultures, en collaboration avec les institutions de micro finances au niveau des régions, une nouvelle politique vise **la mise à disposition simultanée sur certaines zones de : crédits de campagne à taux d'intérêts bonifiés⁴, des intrants appropriés (semences, engrais, pesticides), et du conseil permettant leur bonne utilisation.**

▪ **Crédit engrais spécifique.**

Cette opération consiste à faciliter le crédit fournisseur par les distributeurs d'engrais, grâce à un partenariat entre les banques classiques et les fournisseurs. L'objectif est d'augmenter le volume de crédit octroyé pour le financement des engrais tout en abaissant son coût qui est un obstacle majeur à l'augmentation du volume commercialisé, et d'ajuster la durée des financements aux besoins des utilisateurs d'engrais par :

- *Réduction du risque de la banque prêteuse,*
- *Réduction des coûts de l'intermédiation* en mettant en face des banques, les emprunteurs les plus solvables et en leur facilitant l'accès au crédit.

⁴ Le taux d'intérêt pratiqué par les institutions de micro finance atteint couramment 3% par mois. La bonification pratiquée est de 2% par mois, pour le crédit de campagne uniquement.

Ce crédit spécifique engrais nécessite pour être performant, la mise en place d'un « *Fonds de garantie* » qui sera alimenté par une partie des fonds de contre-valeur et par des dons et aides provenant directement de partenaires techniques et financiers.

▪ **Fonds de Développement Agricole (FDA)**

Le Fonds de Développement Agricole a pour objectif de financer divers services aux agriculteurs, notamment du conseil (technique, économique, juridique, de gestion) et de la formation, fournis par des prestataires de services privés. Les CSA utiliseront ces fonds en fonction des demandes des organisations paysannes, et aideront ces dernières à choisir les meilleurs prestataires et à contractualiser avec eux.

❖ **Axe d'intervention n° 4 : PROFESSIONNALISATION DE LA COMMERCIALISATION**

Objectif :

- **Appuyer la confirmation et/ou l'émergence d'opérateurs professionnels** en matière de distribution d'intrants agricoles, dont l'engrais.
- **Appuyer la mise en place d'une stratégie d'approvisionnement durable :**
 - par une formation sur la gestion des points de vente par les revendeurs/distributeurs,
 - par une prise en charge partielle et dégressive par l'administration, du coût de l'installation d'un opérateur privé dans une nouvelle zone enclavée : mise à disposition des entrepôts administratifs existants, construction, transport, etc....
- **Améliorer les informations sur le marché,**
- **Respecter les normes et qualité.**

Justification.

Les modifications du comportement des opérateurs en matière de gestion de la commercialisation permettront de raisonner à plus long terme dans le secteur de l'approvisionnement en engrais, et partant, ne plus nécessiter l'intervention de l'administration.

Mise en œuvre de l'action prioritaire

- **La création et mise en place d'un organe de concertation** entre l'administration et le secteur privé. A cet organe sera rattaché *l'Observatoire de l'engrais* qui garantira la fiabilité et la disponibilité à temps réel des informations nécessaires.
- L'adoption et la mise en application d'une « *charte de partenariat* » pour bien clarifier les règles commerciales.

4. Dispositif de mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur les Engrais

➤ *Création et mise en place d'un système, organisme, ou Plateforme nationale de l'engrais dont les rôles seront de :*

- Assurer l'application et le suivi de la Stratégie Nationale sur les Engrais après son adoption par les instances supérieures (décideurs politiques / économiques).
- Coordonner toutes les opérations relatives à la promotion et à l'utilisation des engrais au niveau national.
- Plaidoyer pour un meilleur environnement économique et financier en matière d'engrais.

➤ *Au sein de cette plateforme devrait être érigé un groupe de réflexion « Task-force » dont les rôles seront de :*

- Etablir et capitaliser / valoriser les expériences et travaux en matière d'utilisation des engrais à partir des bilans déjà effectués.
- Accompagner et appuyer pour accélérer la mise en œuvre du programme des **CSA** et du **FDA**.

Afin d'assurer la cohérence de toutes les décisions et actions au niveau national, créer un **Comité de consultation élargi** composé, en plus du « Task-force », des représentants qualifiés des ministères concernés, des partenaires techniques et financiers, et des organismes d'appui des Agences internationales.

ANNEXE**SOMMET DE L'AFRIQUE SUR LES ENGRAIS
SOMMET SPECIAL DES CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENTS
DE L'UNION AFRICAINE****ABUJA, NIGERIA, 13 JUIN 2006****DECLARATION D'ABUJA SUR LES ENGRAIS
POUR LA REVOLUTION VERTE AFRICAINE**

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, fonde la vision du développement économique du Continent sur l'augmentation durable des taux de croissance économique (7% par an). Pour réaliser cette vision, les Chefs d'Etat et de gouvernement Africains ont adopté le Programme global de développement de l'agriculture Africaine (CAADP) comme cadre pour relancer la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique. Ce programme fixe un objectif de croissance de la production agricole de 6% par an.

Les paysans africains sont confrontés à de multiples contraintes dont la faible productivité des sols, la difficulté d'accès aux nouvelles technologies agricoles et des marchés restreints et inefficaces. Sans des intrants en quantité suffisante et de la qualité requise, les paysans sont souvent incapables de satisfaire les besoins alimentaires de leurs familles, encore moins ceux d'une population en rapide croissance. Pour nourrir leurs familles et leurs pays, les paysans doivent passer des pratiques agricoles extensives à faible rendement à des pratiques plus intensives à haut rendement, avec une plus forte utilisation des semences améliorées, des engrais et de l'irrigation.

Tout effort visant à réduire la faim sur le continent, doit d'abord passer par la restauration des sols très épuisés. En effet, les sols d'Afrique sont devenus les plus pauvres du monde du fait de l'épuisement continu des éléments nutritifs depuis de nombreuses décennies. Selon les estimations, le continent perd l'équivalent de plus de 4 milliards de dollars US en éléments nutritifs chaque année : un phénomène qui mine la capacité du continent à se nourrir.

En Afrique, la consommation moyenne d'engrais n'est que de 8 kg d'éléments nutritifs par hectare. Ceci correspond seulement à 10% de la moyenne mondiale. Par conséquent, la crise des engrais en Afrique nécessite des actions urgentes et audacieuses. L'Afrique est prête pour une Révolution verte. Aujourd'hui, les leaders africains se sont réunis pour affirmer de manière unanime leur fort engagement pour la réalisation de la Révolution verte africaine, en prenant des actions en vue de résoudre la crise africaine des engrais.

Les Ministres de l'Agriculture de l'Union Africaine, réunis à Abuja le 12 Juin 2006 dans le cadre du Sommet de l'Afrique sur les Engrais :

Reconnaissant qu'une Révolution Verte, depuis si longtemps nécessaire en Afrique, constitue le moyen de briser la spirale de la pauvreté pour les agriculteurs africains, ceci par la réalisation de la sécurité alimentaire ainsi que d'autres Objectifs de Développement du Millénaire ;

Reconnaissant que l'utilisation des engrais est primordiale pour réaliser une Révolution Verte Africaine face à la croissance rapide de la population et au déclin de la fertilité des sols ;

Conscients que la majorité des agriculteurs en Afrique sont pauvres et n'ont quasiment pas accès aux engrais et que les plus pauvres d'entre eux nécessitent une attention particulière ;

Reconnaissant l'urgence d'un programme d'investissement stratégique en vue d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'engrais ainsi que d'autres intrants pour impulser la Révolution Verte sur le continent africain ;

Déclarons l'engrais, tant de source inorganique qu'organique, produit stratégique sans frontières ; et

Décidons que les Etats Membres de l'Union Africaine accéléreront l'accès des agriculteurs aux engrais :

1. Compte tenu de l'importance de l'engrais dans la réalisation de la Révolution Verte Africaine en vue de l'élimination de la faim, les Etats Membres de l'Union Africaine s'engagent à augmenter le niveau d'utilisation d'engrais de la moyenne annuelle actuelle de 8 kilogrammes d'éléments nutritifs par hectare à au moins 50 kilogrammes par hectare d'ici 2015.

2. D'ici mi-2007, les Etats membres de l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales doivent prendre des mesures adéquates pour réduire les coûts d'achat des engrais au niveau national et régional, particulièrement au travers de l'harmonisation des politiques et réglementations pour permettre la circulation des engrais hors douanes et hors taxes entre les régions, et le développement des capacités pour le contrôle de qualité. Comme mesure immédiate, recommandons l'élimination des taxes et tarifs sur les engrais et les matières premières pour la fabrication d'engrais.

3. D'ici mi-2007, les Gouvernements Africains doivent prendre des mesures concrètes en vue d'améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais en développant et en multipliant les réseaux de distributeurs d'intrants et ceux des communautés locales dans les régions rurales. L'appui du secteur privé et des partenaires au développement est requis pour appuyer ces actions.

4. D'ici 2007, les Etats Membres de l'Union Africaine doivent prendre des mesures concrètes pour prendre en compte les besoins des agriculteurs, en particulier des agricultrices, et pour développer et renforcer les capacités des jeunes, des associations paysannes, des organisations de la société civile et du secteur privé.

5. Avec effet immédiat, les Etats Membres de l'Union Africaine doivent améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais en accordant des subventions au secteur des engrais avec le soutien des partenaires au développement de l'Afrique, avec un accent particulier sur les agriculteurs pauvres.

6. Les Etats Membres de l'Union Africaine doivent prendre des mesures immédiates pour accélérer l'investissement dans les infrastructures, de transport en particulier, les incitations fiscales, le renforcement des organisations paysannes et d'autres mesures susceptibles d'améliorer les incitations sur les marchés agricoles.

7. Les Etats Membres de l'Union Africaine doivent mettre en place des facilités de financement pour améliorer l'accès des distributeurs d'intrants au crédit au niveau local et national, avec un accent particulier sur les femmes entrepreneurs.

8. Les Etats Membres de l'Union Africaine, appellent à l'établissement de centres régionaux d'achat et de distribution d'engrais, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, la Commission Economique pour l'Afrique, les Communautés Economiques Régionales et les Banques Régionales de Développement par le biais de partenariats stratégiques entre le secteur public et le secteur privé avant fin 2007.

9. Compte tenu de l'existence de ressources en matières premières considérables, largement sous-exploitées, pour la production d'engrais en Afrique dans diverses régions du continent, les Etats Membres de l'Union Africaine doivent entreprendre de promouvoir la production locale/régionale d'engrais et le commerce intra régional des engrais afin de bénéficier d'un marché plus vaste et des économies d'échelle grâce à des mesures appropriées telles que les incitations fiscales et le développement des infrastructures. La Banque Africaine de Développement, la Commission Economique pour l'Afrique, les Communautés Economiques Régionales et les Banques Régionales de Développement, d'autres partenaires au développement et le secteur privé sont appelés à soutenir de façon adéquate ces initiatives décisives.

10. Les Etats Membres de l'Union Africaine doivent prendre des actions spécifiques pour améliorer l'accès des agriculteurs aux semences de qualité, à des infrastructures d'irrigation, aux services de vulgarisation, aux informations du marché et aux analyses et cartes des sols pour faciliter l'utilisation effective et efficiente des engrais inorganiques et organiques tout en veillant aux aspects de protection de l'environnement.

11. La Banque Africaine de Développement avec l'appui de la Commission Economique pour l'Afrique et la Commission de l'Union Africaine est appelée à diriger les efforts en vue de l'établissement, d'ici 2007, d'un **Mécanisme Africain de Financement du Développement des Engrais** qui répondra aux besoins de financement des diverses actions retenues d'un commun accord dans le cadre du Sommet. Nous, les Etats Membres de l'Union Africaine, nous engageons à soutenir l'établissement de ce mécanisme et à allouer les ressources nécessaires à son fonctionnement immédiat.

12. Les Etats Membres de l'Union Africaine exhortent la Commission de l'Union Africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique à établir un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de cette résolution. Ceci devra ce faire en collaboration avec la Commission Economique pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement. La Commission de l'Union Africaine devra rendre compte aux Chefs d'Etats africains de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des résolutions à chaque Sommet semestriel de l'Union Africaine et ce, à partir de janvier 2007.